

TEC INDUSTRIES
Madame Séverine FERRIERE
Route de La Massane
13210 SAINT REMY DE PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-17-IY-026269-02 Version du : 07/09/2017

Page 1/2

Annule et remplace la version AR-17-IY-026269-01, qui doit être détruite ou nous être renvoyée.

Dossier N° : 17G008015

Date de réception : 01/08/2017

Référence bon de commande : BPA DU 27-07-2017

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Huile (oil)	Ibiotec Neutralene VG AL 1 REF/114253	

Température de l'air de l'enceinte	13.5°C	Date de réception	01/08/2017 14:38
Prélèvement effectué par	Prélevé par vos soins	Début d'analyse	04/09/2017
Date de prélèvement	Non communiquée		

Paramètres physico-chimiques généraux

	Résultat	Unité
IYOLA : Etude (lubrifiants) Prestation réalisée par nos soins	Voir conclusion	

Conclusion / Déclaration de conformité

MOSH C10-C16	<1.00 mg/kg
MOSH >C16-C20	<1.00 mg/kg
MOSH >C20-C25	<1.00 mg/kg
MOSH >C16-C25	<1.00 mg/kg
MOSH C10-C25	<1.00 mg/kg
MOSH >C25-C35	<1.00 mg/kg
MOSH >C20-C35	<1.00 mg/kg
MOSH C10-C35	<1.00 mg/kg
MOSH >C35-C50	<1.00 mg/kg
MOSH C10-C50	<1.00 mg/kg
MOAH C10-C16	<1.00 mg/kg
MOAH >C16-C20	<1.00 mg/kg
MOAH >C20-C25	<1.00 mg/kg
MOAH >C16-C25	<1.00 mg/kg
MOAH C10-C25	<1.00 mg/kg
MOAH >C16-C35	<1.00 mg/kg
MOAH >C25-C35	<1.00 mg/kg
MOAH C10-C35	<1.00 mg/kg
MOAH >C35-C50	<1.00 mg/kg
MOAH C10-C50	<1.00 mg/kg



Alexei Ayinde
Ingénieur Projet

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire habilité à vérifier la conformité sanitaire des matériaux et objets entrant en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/2011.